

**CONTRAT DE PARTENARIAT
AVEC LA COMPAGNIE DANS LES BACS A SABLE**

Décision n° 2024-229

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22,

VU la délibération n° 14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la commune d'organiser un spectacle pendant le mercredi 4 décembre 2024 pour les enfants de la maternelle sur l'accueils de Loisirs de la BOELE,

CONSIDERANT la proposition du contrat de cession de représentation d'un spectacle entre la Commune et La Compagnie Dans Les Bacs à Sable, représentée par madame Florence LEITE.

D E C I D E

DE SIGNER Le contrat de cession de représentation d'un spectacle avec la Compagnie Dans Les Bacs à Sable, 12 rue des Pierrelais, 92260 Fontenay Aux Roses,

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes pour un montant de 650.00 €,

DIT que la dépense est inscrite au Budget Communal.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 10 octobre 2024,



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

